



Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

Le CONSEIL MUNICIPAL
se réunira en séance publique
le Jeudi 27 juin 2024 à 19h00
Salle des fêtes - 6 rue de Sucy

L'ordre du jour en sera le suivant :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 22 mai 2024.
2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
3. Décisions prises par le conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir ».
4. Exposé du maire.

CENTRE SOCIAL

5. Création du Lieu d'Accueil Enfant-Parent "La petite bulle" au centre social Michel Catonné.

POLICE MUNICIPALE

6. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

7. Convention constitutive d'un groupement pour la passation et le suivi de l'exécution de conventions d'occupation du domaine public pour la mise en œuvre du plan de solarisation de la métropole du Grand Paris.
8. Convention de financement et de délégation de la maîtrise d'ouvrage à l'Etat de prestations complémentaires à la charge de la commune de Boissy-Saint-Léger dans le cadre des aménagements paysagers en surface de la déviation de la déviation de la RN 19.
9. Avenant à la convention de service partagé territorial de nettoyage des voiries et parcs de stationnement au bénéfice de la commune de Boissy-Saint-Léger.

EDUCATION ET LOISIRS

10. Montant des frais de scolarité et de la contribution communale à l'école des Sacrés Cœurs pour l'année 2023-2024.

CULTURE

11. Mise à jour du règlement de mise à disposition des salles municipales et création d'une tarification "dégradations".
12. Subvention exceptionnelle à l'association « Lamouchexpeditions » en soutien au projet d'un Raid humanitaire au Maroc.

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX
Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

LOGEMENT

13. Redevance du cabinet médical situé 4 bis rue de Paris.
14. Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition d'un logement communal avec l'UDAF du Val-De-Marne.

FINANCES

15. Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) 2023.
16. Adoption de la convention de service partagé territorial de fabrication et de livraison des repas au bénéfice de la commune.
17. Autorisation donnée au maire de signer l'accord-cadre de prestation d'entretien et de travaux sur le patrimoine arboré de la commune.

RESSOURCES HUMAINES

18. Modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS ORALES

 Le maire

M. Régis CHARBONNIER

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr
